

Délibérations de la séance du 14 mars 2016

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L.2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille seize, le quatorze du mois de mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 9 mars 2016) s'est réuni en Mairie de Venon, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire.

La séance a été publique.

Présents : CHEVALIER Joëlle, CLOCHEAU Danielle, FRANCHINI Christophe, FRETTI Michel, GAUDE Thierry, GERBIER Françoise, GIBASZEK Anne, HANSEN Olivier, JAY Alain, ODDON Marc, VACHER Nicolas, VINCENT Michelle, VOUAILLAT Christelle.

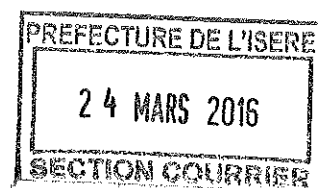
Absent : CHAMPETIER Christophe

Pouvoir : RIETHMULLER Vincent a donné pouvoir à CHEVALIER Joëlle

Secrétaire de séance : Nicolas VACHER a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2015,
2. Examen et vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Saint Martin d'Hères,
3. Affectation de résultat 2015,
4. Vote du taux des 4 taxes,
5. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon,
6. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon (CCAS),
7. Budget Primitif 2016 (budget principal et budgets annexes),
8. Validation de l'agenda d'accessibilité programmée,
9. Conventions avec le GRETA, pour la gestion des cimetières,
10. Convention avec les ACL,
11. Dissolution du SICE,
12. Convention avec l'IUT (TAP),
13. Convention de formation avec le CEMEA (formation BAFD),
14. Eglise travaux (eaux pluviales),
15. Vente de l'ancienne lame à neige,
16. Demande de subvention au département pour le festival de musique,
17. Question diverses



1. Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2015

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Examen et vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Saint Martin d'Hères

DB2016.001

BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement

| | |
|---|--------------|
| Recettes..... | 510 146,85 € |
| Dépenses | 425 077,18 € |
| La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent de la section fonctionnement de..... | 85 069,67 € |
| Le résultat reporté 2014 se monte à..... | 59 352,32 € |
| Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2015 de..... | 144 421,99 € |

Section Investissement

| | |
|---|--------------|
| Recettes..... | 363 540,90 € |
| Dépenses..... | 101 529,47 € |
| La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent d'exécution de la section investissement de..... | 262 011,43 € |
| Le déficit d'exécution à reporter 2014 se monte à..... | -82 729,07 € |
| Soit un solde d'exécution 2015 cumulé à reporter de..... | 179 282,36 € |

L'excédent net de la section d'investissement est donc de 179 282,36 €

Il sera tenu compte de ce montant lors du vote du budget 2016.

BUDGET ANNEXE : CCAS

Section fonctionnement

| | |
|---|------------|
| Recettes..... | 6 451,80 € |
| Dépenses..... | 3 966,84 € |
| La présentation qui vous a été faite fait apparaître un excédent de la section fonctionnement de..... | 2 484,96 € |
| Le résultat reporté 2014 se monte à..... | 3 742,13 € |
| Soit un résultat cumulé au 31 décembre 2015 de..... | 6 227,09 € |

Nous vous proposons l'affectation suivante :

| | |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> Compte 002 résultats d'exploitation reporté..... | 6 227,09 € |
|---|------------|

Mme le Maire quitte la séance pour permettre au conseil de voter le compte administratif 2015.

Approbation du compte de gestion 2015 de Monsieur le Trésorier de St Martin d'Hères :

« Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte administratif 2015 et le compte de gestion de M. le Trésorier correspondant au budget principal et son annexe (CCAS), le compte de gestion présentant les mêmes masses et résultats que le CA 2015. »

Cette résolution est adoptée

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Vote abstention : 1

3. Affectation de résultat 2015

DB2016.002

Après délibération, la résolution suivante est soumise au vote :

« Après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances, le Conseil Municipal décide d'affecter de la façon suivante les résultats des budgets des comptes administratifs de l'année 2015 » :

| | |
|--|--------------|
| Budget principal section fonctionnement. A affecter | 144 421,99 € |
| <input type="checkbox"/> Résultat à affecter..... | 144 421,99 € |
| <input type="checkbox"/> Compte 1068 pour couverture de la section investissement..... | 100 000,00 € |
| <input type="checkbox"/> Compte 002, report à nouveau..... | 44 421,99 € |

Budget CCAS :

Nous vous proposons l'affectation suivante :

| | |
|---|------------|
| <input type="checkbox"/> Compte 002 résultats d'exploitation reporté..... | 6 227,09 € |
|---|------------|

Cette résolution est adoptée

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 13

Vote contre :

Vote par abstention : 1

4. Vote du taux des 3 taxes

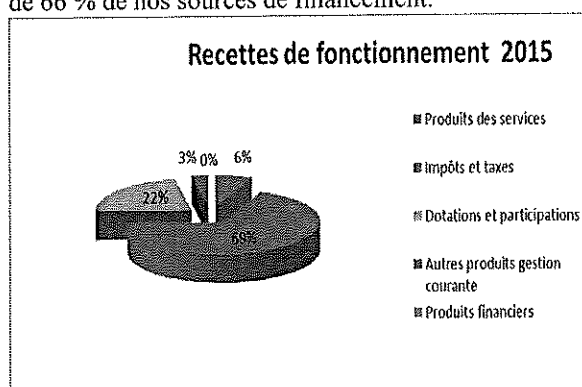
DB2016.003

Marc ODDON adjoint aux finances rappelle qu'il s'agit d'une ressource essentielle pour la commune qui doit apporter un produit fiscal pour 2016 d'environ 320 000 euros.

Chaque année le montant des bases d'imposition sont réactualisées par les services de l'état avec un taux qui dépend du vote des députés (1% cette année). Cette augmentation permet de théoriquement de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation.

Cette année encore, les engagements financiers de la commune sont tenus et l'adjoint aux finances propose donc de maintenir les taux de taxes sans augmentation.

Nous avons pu dégager une capacité d'autofinancement compatible avec nos projets et ces taxes représentent plus de 66 % de nos sources de financement.



| | Bases pre2016 | taux 2016 | Montant prévisionnel commune 2016 |
|-------|---------------|-----------|-----------------------------------|
| TH | 1585000 | 9,15 | 145027,5 |
| TF-B | 869000 | 19,42 | 168759,8 |
| TF-NB | 10600 | 64,02 | 6786,12 |
| | | | 320 573,42 € |

Après les explications de l'adjoint aux finances la délibération est mise au vote :

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Marc Oddon et délibéré, décide d'appliquer sur les quatre taxes les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9,15%

Taxe Foncière Bâti : 19,42%

Taxe Foncière Non Bâti : 64,02 % »

Cette résolution est adoptée

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 12

Vote par abstention : 2

Vote contre :

5. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon

DB2016.004

La vie associative représente une part importante du dynamisme de la commune et doit donc être favorisée. Cette année encore, le compte rendu de l'assemblée générale et un bilan financier a été demandé à chaque association subventionnée par la commune, pour veiller à la cohérence d'utilisation des fonds publics. Les subventions seront débloquées une fois reçu les différents documents. L'adjoint aux finances propose que la totalité des subventions restent comprises dans l'enveloppe prévisionnelle, et que des arbitrages puissent être rendus en fonction des besoins.

« Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide d'appliquer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2016 sur le budget principal » :

| NOMS | Objet | BUDGET 2016 |
|--|--|----------------|
| ACCA | Chasse | 50 |
| ACPG anciens combattants et mutilés | Anciens combattants | 50 |
| AFMD | Mémoire déportation | 50 |
| Amicale Venonaise | Activités Venon | 250 |
| ANACR de l'ISERE | Anciens combattants et amis de la résistance | 50 |
| Association Musicale de Venon | Ecole de musique | 250 |
| APE | Parents d'élèves | 250 |
| Alter Ego | Education populaire et animation | 100 |
| Avenir | Animation et réflexion citoyenne | |
| Collectif de solidarité Internationale | Solidarité création | 150 |
| Collège le Chamandier | Journée d'intégration 6eme | 100 |
| Collège le Chamandier | 3 voyages (Voile et milieu méditerranéen, Futuroscope Allemagne) | 250 |
| Comité des Fêtes | Animations Venon | 250 |
| Coopérative scolaire | Coopérative de l'école | 100 |
| Délégation départementale de l'éducation nationale | Secteur de Domène (Charles Laye) | 50 |
| FNACA | Anciens combattants | 50 |
| Grand Champ | Chorale, concerts | 250 |
| MASNAT | Touareg | 50 |
| SPA Venon | Société Protectrice des animaux | 100 |
| TANAT | Touaregs, Niger Création d'école (avec école Bayard) | 50 |
| Le Tichodrome | Sauvegarde faune sauvage | 50 |
| UMAC | Anciens combattants | 50 |
| Venon Paysage et patrimoine | Mise en valeur paysage et patrimoine de venon | 250 |
| Total budget général | | 2800 |

Cette résolution est adoptée

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés :
 Vote pour : 12
 Vote par abstention : 1
 Vote contre : 1

6. Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon (CCAS)

DB2016.005

« Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de l'adjoint des finances, autorise le maire à inscrire les subventions suivantes sur le budget CCAS »

| | | |
|-------------------------|----------------------------|-----|
| ADMR service à domicile | Aide sociale Venon CCAS | 250 |
| ADPA | Aide personnes dépendantes | 250 |
| Garderie les LITOPS | Petite enfance | 500 |

| | |
|-------------------|---------|
| Total budget CCAS | 1 000 € |
|-------------------|---------|

Cette résolution est adoptée

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés :
 Vote pour : 13
 Vote contre :
 Vote par abstention : 1

7. Budget Primitif 2016 (budget principal et budget annexe)

DB2016.006

Lecture vous a été donnée du budget communal principal et du budget annexe (CCAS) de l'année 2016.

Il vous est demandé de vous prononcer sur leur adoption.

Nous vous rappelons les montants de chaque budget :

Budget principal :

| | | |
|--------------------------|--|--------------|
| <input type="checkbox"/> | Section fonctionnement : (recettes en sur équilibre) | 549 353.99 € |
| | (Dont report excédent 2015 de 44 421.99 €) | |
| <input type="checkbox"/> | Section fonctionnement : (dépenses)..... | 438 867,00 € |
| <input type="checkbox"/> | Section investissement : Recettes..... | 517 306.36 € |
| | (Dont report excédent 2015 de 179 282.36 €) | |
| | Dépenses..... | 517 306.00 € |

Budget annexe : CCAS :

| | | |
|--------------------------|---|-------------|
| <input type="checkbox"/> | Section fonctionnement : Recettes 2016..... | 13 077.09 € |
| | (Dont excédent 2015 de 6 227.09 €) | |
| <input type="checkbox"/> | Section fonctionnement : (dépenses)..... | 13 077,00 € |

« Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances et délibéré, décide d'approuver le budget primitif communal 2016 des sections fonctionnement et investissement du budget principal et du CCAS ».

Cette résolution est adoptée

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Vote par abstention : 0

8. Validation de l'agenda d'accessibilité programmé

DB2016.007

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public, pour tous types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015. L'Ad'AP atteste de l'engagement de réaliser et financer des travaux dans un délai déterminé et ainsi de respecter les règles d'accessibilité des ERP.

Pour répondre aux exigences de la loi, un agenda de mise en accessibilité des locaux a été programmé. Alain JAY le présente au Conseil Municipal. Il prévoit sur les 9 années qui viennent les travaux à réaliser. Un diagnostic et un chiffrage précis sera fait dans les mois qui viennent afin de lancer les travaux.

« Après avoir entendu les explications de l'Adjoint, le conseil décide de valider cette programmation (Annexe 1) ».

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 11

Vote contre :

Vote par abstention : 1

Ne participent pas au vote : 2

9. Conventions avec le GRETA pour la gestion des cimetières

DB2016.008

Deux conseillères municipales, Joëlle CHEVALIER et Christelle VOUAILLAT, ont pris en charge la gestion du cimetière.

C'est un travail difficile, qui nécessite des connaissances en matière de réglementation, ainsi qu'une façon d'aborder les familles avec gentillesse et compassion dans un contexte parfois compliqué.

Le GRETA nous a proposé une formation bien construite, afin de perfectionner leurs connaissances et les rendre aptes à assumer leur fonction.

« Après avoir entendu les explications de Joëlle CHEVALIER et Christelle VOUAILLAT, le Conseil Municipal décide de valider la formation pour un coût par stagiaire de 220 euros pour une durée de 1 jour. Soit une dépense de 440 euros pour la commune.

En conclusion le Conseil Municipal autorise le maire à signer les deux conventions de formation avec le GRETA (Annexe 2) ».

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Vote pour : 13
Vote contre :
Vote par abstention : 1

10. Convention ACL

DB2016.009

Pour répondre à la demande des familles, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour enfants âgés de 3 à 12 ans est proposé pendant les vacances de printemps et d'automne sur la commune de Venon dans le bâtiment rural d'animation.

Jusqu'aux dernières vacances nous avons une convention avec le GUC pour la gestion de ces accueils de loisirs. Le GUC ne souhaitant pas renouveler son partenariat, nous proposons de mettre à profit le savoir-faire et les compétences de l'Association des Centres de Loisirs pour gérer la communication, les inscriptions des familles, le personnel intervenant et les activités proposées en signant avec eux une convention de partenariat.

La commune de Venon met à disposition ses locaux.

La direction du centre sera assurée par Mme Isabelle KERLOCH, qui sera employée par l'ACL sur ces temps d'accueil en période de vacances scolaires.

« Afin de fixer les modalités de fonctionnement de cet Accueil de Loisirs, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec l'ACL (Annexe 3) ».

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Vote pour : 13
Vote contre :
Vote par abstention : 1

11. Dissolution du SICE

DB2016.010

Retrait des communes d'Herbeys, Venon et Gières du Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens (SICE) et modification de son champ de compétences

Sur proposition du Président du SICE, Jean-Luc ROCHAS, toutes les communes adhérentes ont décidé de s'engager vers la dissolution du SICE par consentement de tous les Conseils Municipaux (article L5212-33 du code général des collectivités territoriales).

Toutes les communes adhérentes, Gières, Poisat, Venon, Eybens et Herbeys, ont voté de manière positive sur le principe de la dissolution par délibération du comité syndical du SICE du 17 septembre 2015.

Un protocole de dissolution a alors été rédigé mais le comité syndical du SICE n'a pas trouvé d'accord sur la partie concernant le gymnase Fernand Faivre lors de sa séance du 2 décembre 2015. Cette compétence ne concerne que les communes d'Eybens et de Poisat.

Ce désaccord a entraîné l'absence de vote sur la dissolution.

Les communes souhaitent toutefois reprendre la gestion des compétences « sécurité et prévention de la délinquance » et « emploi et formation ».

Le SICE ne sera plus compétent pour ces deux vocations pour lesquelles chaque commune pourra prendre les dispositions qu'elle souhaite. Le syndicat ne gardera alors que la compétence liée au gymnase Fernand Faivre.

Les communes de Gières, Venon et Herbeys n'étant pas concernées par cette compétence souhaitent se retirer du syndicat.

Vu l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales concernant le retrait de communes d'un syndicat intercommunal ;

Vu l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales concernant les modifications statutaires d'un syndicat intercommunal ;

Vu l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales concernant le devenir des biens meubles et immeubles attachés à une compétence retirée d'un syndicat intercommunal ;

« Le conseil municipal décide :

- de retirer du syndicat intercommunal la gestion des compétences « sécurité et prévention de la délinquance » et « emploi et formation » ;

- d'approuver les dispositions patrimoniales figurant en annexe 4;

- d'approuver les nouveaux statuts du SICE annexés à la délibération.

- de se prononcer en faveur du retrait du syndicat intercommunal du canton d'Eybens des communes de Gières, Herbeys et Venon » ;

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Vote par abstention : 2

12. Convention IUT pour les TAP

DB2016.011

La convention avec l'IUT 1 de Grenoble fournie en annexe précise les modalités d'interventions d'étudiants pendant les temps d'accueil périscolaires afin de valoriser la culture scientifique.

« Le Conseil Municipal, sensible à l'intérêt et à la valeur ajoutée pour chacune des parties prenantes décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat (Annexe 5) ».

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 13

Vote contre :

Vote par abstention : 1

13. Convention de formation avec le CEMEA (formation BAFD)

DB2016.012

Pour pouvoir occuper la fonction de directrice des accueils périscolaires et des accueils de loisirs proposés à Venon pendant les petites vacances, Madame Isabelle KERLOCH doit s'inscrire à une session de perfectionnement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD).

Cette formation est la suite obligatoire de la formation générale commencée l'an dernier. La formation représente un coût de 384 Euros qui a été prévu au budget.

« Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de formation pour Madame Isabelle KERLOCH, à accomplir les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents (Annexe 6) ».

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Vote pour : 13
Vote contre :
Vote par abstention : 1

14. Eglise travaux (eaux pluviales)

DB2016.013

Les travaux de réfection des façades de l'église ont fait apparaître la nécessité de reprise du toit, de la zinguerie et des planches de rives.

Le montant de ces travaux s'élève à 2 897,25 euros.

« Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents nécessaires et à demander une subvention.

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Vote pour : 11
Vote contre :
Vote par abstention : 3

15. Vente de l'ancienne lame à neige

DB2016.014

La compétence de déneigement des voies étant restée communale, la nécessité de changer de lame a été démontrée afin de ne plus abimer le revêtement de la chaussée. La vente de l'ancienne lame à une collectivité territoriale est possible à l'aide du site Agorastore.com.

« Le Conseil Municipal autorise l'inscription sur le site Agorastore.com, vente de biens publics, pour un prix de base de 1 200 euros. (Le devis de reprise du vendeur de la nouvelle lame est de 1 000 euros).

Il est proposé d'adopter le principe de la vente de biens réformés par l'intermédiaire d'un prestataire externe et donner au Maire l'autorisation de s'inscrire sur le site, pour la vente de l'ancienne lame à neige. Une facture sera faite à l'acheteur, une commission sera également versée à Agorastore selon la convention ci-jointe (annexe 7) ».

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
Vote pour : 13
Vote contre :
Vote par abstention : 1

16. Demande de subvention au département pour le festival de musique

DB2016.015

Dans le cadre de l'aide territorialisée aux projets culturels, le département de l'Isère propose de soutenir les manifestations ayant pour but de favoriser l'accès à la culture et développer le lien social et inter générationnel. Le festival de musique Changer d'Airs programmé pour la 4^{ème} année au samedi 28 Mai rentre pleinement dans les objectifs cités.

Le festival s'organise sur deux sites principaux (Ecole, terrain de sport et place centrale du village) et propose des productions et activités destinés à tous les âges. Le principe est de favoriser en journée l'aspect promenade, découverte et rencontres autour du thème musical « changer d'air », de favoriser la participation artistique amateur par la mise en scène des inscrits à l'école de musique le matin et par une scène ouverte gérée et animée par les jeunes du village, de servir de tremplin aux groupes de musiques locaux en leur offrant une scène dynamique, et enfin de servir à midi et le soir des repas de création locale traditionnels de Belledonne et de qualité. L'organisation est assurée par une forte mobilisation bénévole des habitants aux travers de l'Association Musicale, du Comité des fêtes et de l'équipe municipale et mobilise jeunes et ados du territoire.

Le soutien financier du département est une condition à la pérennité de cette action qui demande un fort investissement.

Marc Oddon présente le résultat financier de l'année précédente ainsi que le budget prévisionnel.

| charges | réalisé 2015 Montants en € | prévu 2016 Montants en € | produits | réalisé 2015 Montants en € | prévu 2016 Montants en € |
|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| charges de personnel | 2 600,00 | 3 400,00 | subventions | 2 892,43 | 4 700,00 |
| administratif | bénévolat | bénévolat | conseil général de l'isère | 0,00 | 3 000,00 |
| artistique | 2 100,00 | 2 800,00 | direction de la culture | 0,00 | |
| technique | 500,00 | 600,00 | autres directions (préciser) | 0,00 | |
| | | | autres Départements | 0,00 | |
| dépenses artistiques | 651,70 | 700,00 | Etat (préciser) | 0,00 | |
| | | | | 0,00 | |
| Gobelets recyclables | 234,00 | 250,00 | région | 0,00 | |
| Barnums | 384,70 | 400,00 | | | |
| tee shirt tenues festival | 33,00 | 50,00 | | | |
| | | | commune de Venon | 2 892,43 | 1 700,00 |
| dépenses de communication | 150,00 | 200,00 | Com de Com | 0,00 | |
| petit bulletin | 150,00 | 200,00 | | 0,00 | |
| | | | organismes sociaux (détailler) | 0,00 | |
| services extérieurs | 414,20 | 600,00 | | | |
| location de salles | mis à dispo | 0,00 | fonds européens | 0,00 | |
| location de matériel | bénévolat | bénévolat... | | | |
| déplacements | 414,20 | 600,00 | autres subventions (préciser) | 0,00 | |
| | | | | | |
| | | | autres apports | 0,00 | 0,00 |
| droits d'auteur | 650,00 | 800,00 | cotisations | | |
| Sacem | | 700,00 | mécénat | | |
| CNV | | 100,00 | autres (préciser) | | |
| autres dépenses | 2 270,17 | 2 800,00 | | | |
| Nourriture | 1 051,42 | 1 200,00 | produits artistiques | 3 843,64 | 3 800,00 |
| boissons | 1 184,31 | 1 500,00 | billetterie | 0,00 | |

| | | | | | |
|---|------------------|------------------|---|------------------|------------------|
| Poubelle-Tri | 34,44 | 100,00 | Repas-Buvette | 3 965,70 | 4 500,00 |
| charges financières | 0,00 | 0,00 | produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| total des charges prévisionnelles | 6 736,07 | 8 500,00 | total des produits prévisionnels | 6 736,07 | 8 500,00 |
| emploi des contributions volontaires en nature | 6 500,00 | 6 500,00 | contributions volontaires en nature | 6 500,00 | 6 500,00 |
| misés à dispositions gratuites de biens et de prestations | 1 500,00 | 1 500,00 | prestations en nature | 1 500,00 | 1 500,00 |
| personnel bénévole | 5 000,00 | 5 000,00 | bénévolat | 5 000,00 | 5 000,00 |
| total des charges | 13 236,07 | 15 000,00 | total des produits | 13 236,07 | 15 000,00 |

« Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide l'annexe financière et autorise Madame le Maire à demander une subvention de 3 000 euros pour un budget hors contributions volontaires de de 8 500 euros ».

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15
 Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 Vote pour : 13
 Vote contre :
 Vote par abstention : 1

17. Questions diverses

- Plan air énergie (2016-2019) à voir lors d'un prochain Conseil Municipal
- La place : réunion avec le CAUE vendredi 14h30 en mairie de Venon
- Le bulletin : donner les informations et photos à donner à Michelle VINCENT
- Nous avons un nouveau contact du Dauphiné : Servant Lejanne
- Point sur l'urbanisme PLUI : réunions en cours avec définitions
- Lancer les travaux pour le bassin au chapon, suite à sa remise en eau
- Veillées de Belledonne : nous repartons pour un projet le Vendredi soir du 30 septembre au château de Venon. Le thème est « le jeu ». Inscription à prévoir. Soupe à créer, et dessert à apporter.
- Dates à retenir :
 - ✓ 19 mars : 10h30 monument aux morts à Gières
 - ✓ Samedi 2 avril : carnaval
 - ✓ Vendredi 1^{er} avril : femme artiste à 17h00
 - ✓ Vendredi 8 avril : Réunion travail PLUI
 - ✓ Samedi 9 avril : concert reggae à 20h00
 - ✓ Dimanche 24 avril : Marché
 - ✓ Samedi 30 avril à la metro PADD
 - ✓ 13 mai Arts du Récit 20h30
 - ✓ 20 mai concert Eglise de VPP
 - ✓ 28 mai : Festival changer d'air
 - ✓ Dimanche 29 Mai : marché
 - ✓ Dimanche 26 juin : marché
 - ✓ 1, 2, 3 juillet : Thalie
 - ✓ Vendredi 30 septembre : veillée de Belledonne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Délibérations prises

- DB2016.001 : Examen et vote des comptes administratifs et approbation du compte de gestion de Monsieur Le Trésorier de Saint Martin d'Hères
DB2016.002 : Affectation de résultat 2015
DB2016.003 : Vote du taux des 3 taxes
DB2016.004 : Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon
DB2016.005 : Examen et vote des demandes de subvention des associations de Venon (CCAS)
DB2016.006 : Budget Primitif 2015 (budget principal et budget annexe)
DB2016.007 : Validation de l'agenda d'accessibilité programmé
DB2016.008 : Conventions avec le GRETA pour la gestion des cimetières
DB2016.009 : Convention ACL
DB2016.010 : Dissolution du SICE
DB2016.011 : Convention IUT pour les TAP
DB2016.012 : Convention de formation avec le CEMEA (formation BAFD)
DB2016.013 : Eglise travaux (eaux pluviales)
DB2016.014 : Vente de l'ancienne lame à neige
DB2016.015 : Demande de subvention au département pour le festival de musique

Liste des Arrêtés du maire

- 44/2015 : portant attribution de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture à Patrice DOLINSKY
45/2015 : portant attribution de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture à Joëlle COQUET
46/2015 : portant attribution de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture à Isabelle KERLOCH
47/2015 : portant attribution de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture à Christelle SCANNELLA
48/2015 : portant attribution de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture à Delphine BALDUCCI
49/2015 : portant attribution de l'indemnité d'exercice des missions de Préfecture à Marie-Emmanuelle DOS SANTOS
50/2015 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire délivré à l'APE, à l'occasion du Marché de Noël
51/2015 : attribution d'une indemnité d'administration et de technicité à Patrice DOLINSKY
01/2016 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson temporaire délivré au Comité des Fêtes, à l'occasion de la Fête du boudin
02/2016 : nominations de Christelle SCANNELLA et Ambre DAVIN, agents recenseurs
03/2016 : nomination de Delphine BALDUCCI, coordonnateur communal
04/2016 : avancement d'échelon d'Isabelle KERLOCH
05/2016 : avancement d'échelon de Joëlle COQUET
06/2016 : reclassement indiciaire de Joëlle COQUET
07/2016 : radiation des cadres de David SGAMBATTO, adjoint technique
08/2016 : attribution du régime indemnitaire à Delphine BALDUCCI
09/2016 : attribution du régime indemnitaire à Joëlle COQUET
10/2016 : attribution du régime indemnitaire à Patrice DOLINSKY
11/2016 : attribution du régime indemnitaire à Marie-Emmanuelle DOS SANTOS
12/2016 : attribution du régime indemnitaire à Isabelle KERLOCH
13/2016 : attribution du régime indemnitaire à Christelle SCANNELLA
14/2016 : attribution du régime indemnitaire à Isabelle KERLOCH
15/2016 : attribution du régime indemnitaire à Christelle SCANNELLA

URBANISME

Déclaration préalable

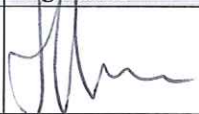








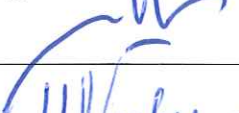


- MEDINA Sylvie, Le Planchon, détachement d'un terrain à bâtir de 2 lots, accordé le 15/02/2016
BOUTELOUP Grégory, Grange Neuve, division d'un terrain en vue de construire, accordée le 12/01/2016
LAROCHAIX Marcel, La Faurie, mise en place d'un vélux, accordée le 02/03/2016
FRANCHINI Christophe, Pressembois, abri pour animaux, accordé le 02/03/2016
CANELAS José, La Faurie, transformation d'une fenêtre en porte, accordée le 09/03/2016
MAZE Eric, La Frênaie, mur en enrochement, accordé le 09/03/2016

Permis de construire

CIARLO Alain : maison individuelle avec piscine, lotissement la Frênaie, refusée le 18/01/2016

BOUTELOUP Grégory : maison individuelle, Grange Neuve, accordée le 15/02/2016

Membres du Conseil Municipal présents

| Conseillers | Signatures | Conseillers | Signatures |
|--------------------------|---|----------------------|---|
| CHAMPETIER Christophe | | CHEVALIER Joëlle |  |
| CLOCHEAU Danièle |  | FRANCHINI Christophe |  |
| FRETTI Michel |  | GAUDE Thierry |  |
| GERBIER Françoise |  | GIBASZEK Anne |  |
| HANSEN Olivier |  | JAY Alain |  |
| ODDON Marc |  | RIETHMULLER Vincent | |
| VACHER Nicolas |  | VINCENT Michelle |  |
| VOUAILLAT Christelle | | | |



